

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS COMPARES AU 31 DECEMBRE 2018

(unité : en 1000 DT)

				(unue : en 1000 D1)		
LIBELLES	4ème	4eme	au	au	Variations Déc	
	Trimestre	Trimestre	31.12.2018	31.12.2017	2018 / Déc	
	2018	2017		ata ata	2017	
	200.000	227	1.070.700	**	24 = 24	
1- Produits d'exploitation bancaire	<u>296 993</u>	<u>237 552</u>	<u>1 070 523</u>	<u>812 794</u>	31,7%	
a- Intérêts	237 468	195 119	844 759	627 052	34,7%	
b- Commissions en produits	30 437	25 540	110 850	87 556	26,6%	
c- Revenus du portefeuille titres-commercial	6 732	2 210	27 160	21 150	28,4%	
d- Revenus du portefeuille d'investissement	22 356	14 683	87 754	77 036	13,9%	
a nevenus da porteredine a investissement	22 330	14 003	07 754	77 030	13,370	
2- Charges d'exploitation bancaire	<u>159 110</u>	<u>101 295</u>	<u>534 097</u>	<u>368 488</u>	44,9%	
a- Intérêts encourus	158 665	100 144	531 286	365 239	45,5%	
b- Commissions encourues	445	1 151	2 811	3 249	-13,5%	
		_			-,-:	
3- Produit net bancaire	<u>137 883</u>	<u>136 257</u>	<u>536 426</u>	<u>444 306</u>	20,7%	
4- Autres produits d'exploitation	<u>7</u>	<u>127</u>	<u>585</u>	<u>582</u>	0,5%	
5- Charges opératoires, dont :	<u>82 374</u>	<u>65 771</u>	<u>270 361</u>	220 836	22,4%	
a- Frais du personnel	64 415	54 014	201 299	179 347	12,2%	
b- Charges Générales d'exploitation	15 709	9 379	60 937	35 110	73,6%	
6- Structure du portefeuille			<u>1 544 670</u>	<u>1 412 239</u>	9,4%	
a- Portefeuille titres-commercial			5 013	4 929	1,7%	
b- Portefeuille d'investissement			1 539 657	1 407 310	9,4%	
7- Encours des crédits apparaissant au bilan			<u>9 222 096</u>	<u>8 725 577</u>	5,7%	
8- Encours des dépôts, dont :			<u>7 691 477</u>	<u>7 633 299</u>	0,8%	
a- Dépôts à vue			2 104 793	2 046 240	2,9%	
b- Dépôts d'épargne			2 673 929	2 470 797	8,2%	
9- Emprunts et ressources spéciales			<u>624 135</u>	<u>509 410</u>	22,5%	
10- Capitaux Propres *			<u>976 621</u>	<u>777 438</u>	25,6%	

^{*} Compte non tenu du résultat de la période

^{**} Chiffres aprouvés par l'AGO du 30/04/2018



NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS DE LA BNA ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

Les indicateurs arrêtés au 31 Décembre 2018 ont été établis en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles suivantes :

1- Règles de prise en compte des produits

Les produits perçus et comptabilisés d'avance et qui concernent des périodes postérieures à la date d'arrêté des indicateurs n'ont pas été constatés dans les produits d'exploitation bancaire.

Les intérêts et commissions bancaires courus et non échus sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire.

2- Règles de comptabilisation des charges

Les charges d'intérêts et les commissions décaissées et qui concernent des périodes postérieures à la date d'arrêté des indicateurs ne sont pas prises en compte dans les charges d'exploitation bancaire.

Les charges non décaissées, mais encourues à la date d'arrêté, sont constatées dans les charges d'exploitation bancaire.

AUTRES NOTES EXPLICATIVES

1- Structure du portefeuille - titres

Le portefeuille - titres est classé en deux catégories. Le portefeuille - titres commercial et le portefeuille d'investissement.

Le portefeuille titres - commercial comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme.

Le portefeuille d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile pour l'activité de la Banque.

L'encours du portefeuille titres est présenté net des provisions.

2- Encours des crédits

Les encours de crédits sont composés des comptes débiteurs, des autres concours à la clientèle, des crédits sur ressources spéciales et des créances agricoles abandonnées et prises en charge par l'Etat.

Ces encours sont présentés compte tenu des créances rattachées et nets des intérêts et agios réservés, des provisions sur les créances et des intérêts perçus d'avance.

3- Encours des dépôts

Les dépôts sont présentés compte tenu des dettes rattachées

4- Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales sont présentés compte tenu des dettes rattachées

5- Capitaux propres

Les résultats enregistrés au 31.12.2018 et au 31.12.2017 ne sont pas inclus aux capitaux propres présentés aux mêmes dates.

FAITS MARQUANTS A LA FIN DU QUATRIEME TRIMESTRE 2018

- L'encours des créances sur la clientèle a atteint **9.222** millions de dinars au 31.12.2018 contre **8.725** millions de dinars au 31.12.2017, enregistrant ainsi une augmentation de **5,7%**.
- Les dépôts de la clientèle ont enregistré, entre Décembre 2017 et Décembre 2018 une augmentation de **58** millions de dinars, soit un léger taux d'accroissement de **0,8%**.
- Les produits d'exploitation bancaire ont atteint **1.071** millions de dinars au 31.12.2018 contre **813** millions de dinars au 31.12.2017, enregistrant une augmentation de **258** millions de dinars, soit un taux d'accroissement de **31,7%**.
- Les charges d'exploitation bancaire ont, par la même, enregistré une augmentation de **166** millions de dinars, passant de **368** millions de dinars au 31.12.2017 à **534** millions de dinars au 31.12.2018, soit un taux de progression de **44,9%**.
- Le produit net bancaire s'est établi à **536** millions de dinars au 31.12.2018 contre **444** millions de dinars au 31.12.2017, enregistrant ainsi une augmentation de **20,7%**.
- Le montant total des charges opératoires a progressé de **22,4%** entre Décembre 2017 et Décembre 2018 passant de **221** millions de dinars au 31.12.2017 à **270** millions de dinars au 31.12.2018. Cette augmentation est due essentiellement au règlement, au titre de l'exercice 2018, de la contribution au fonds de garantie des dépôts bancaires prévue par le décret gouvernemental N°2017-268 du 1^{er} février 2017.